



NIVEAUX D'HABILITATION	DESCRIPTION DES OPÉRATIONS RÉALISÉES	FONCTION SELON LA NOME NFC 18-510	DURÉE DE FORMATION (en jours)	
			FORMATION INITIALE	FORMATION RECYCLAGE
<b>OPÉRATIONS NON ÉLECTRIQUES</b>				
<b>B0 - H0 - H0V EXECUTANT</b>	Opérations d'ordre non électrique (nettoyage, peinture, maçonnerie...) dans un environnement électrique (à proximité).  <i>Remarque : Le changement d'ampoule, le réarmement d'un dispositif de protection ou le remplacement de fusibles sont des opérations d'ordre électrique qui ne peuvent pas être réalisées avec ce niveau d'habilitation.</i>	Exécutant d'opérations non électriques	1	1
<b>B0 - H0 - H0V CHARGÉ DE CHANTIER</b>	Le chargé de chantier dirige une équipe en s'assurant de sa sécurité, travaillant dans un milieu électrique sans réaliser une activité liée à l'électricité (ex : équipe de nettoyage de locaux électriques).	Chargé de chantier non électrique	1	1
<b>OPÉRATIONS ÉLECTRIQUES NÉCESSITANT UNE CONNAISSANCE DE L'ÉLECTRICITÉ</b>				
<b>B1-B1V / H1-H1V</b>	Toujours supervisé, l'exécutant effectue des travaux sur les ouvrages et installations (ex : électricité des bâtiments), en basse ou haute tension	Exécutant de travaux électriques	3	2
<b>B2 - B2V</b> <b>H2 - H2V</b> <b>B2V Essai - H2V Essai</b>	Dirigeant les travaux électriques et non électriques, le chargé de travaux assure la sécurité et la coordination de son équipe.  La mention "Essai" signifie qu'il est chargé par exemple des essais lors d'une mise en service d'installation.	Chargé de travaux	3	2
<b>BC - HC</b>	Personne chargée de s'assurer la coupure du courant, et la garantie qu'il ne revienne pas accidentellement, pour le compte d'autres personnes, lors d'opérations hors tensions	Chargé de consignation	3	2



NIVEAUX D'HABILITATION	DESCRIPTION DES OPÉRATIONS RÉALISÉES	FONCTION SELON LA NOME NFC 18-510	DURÉE DE FORMATION (en jours)	
BR	<p>Le chargé d'intervention BT générale (symbole BR) réalise des interventions de courte durée sur des parties de faible étendue d'une installation, telles que l'entretien et le dépannage.</p> <p>Les interventions sont réalisées <b>hors tension</b>, cependant, <b>certaines connexions et déconnexions peuvent être effectuées en présence de tension</b> sur un circuit ouvert dans les limites données dans la norme NF C 18- 510 +A1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>□ tension d'alimentation ≤ 500 V en courant alternatif (≤ 750 V en courant continu)</li> <li>□ circuits protégés par un dispositif de protection de courant assigné ≤ 63 A c.a. (≤ 32 A c.c.)</li> <li>□ câbles de section inférieure ou égale 10 mm<sup>2</sup> cuivre (16mm<sup>2</sup> aluminium)</li> </ul>	Chargé d'intervention générale	3	2
BS	<p>Le chargé d'intervention élémentaire intervient en basse et très basse tension pour des <b>opérations simples</b> qui correspondent uniquement à des opérations de remplacement : fusible, lampe, d'appareil d'éclairage, prise de courant, interrupteur, raccordement d'un circuit électrique en attente, réarmement d'un dispositif de protection.</p> <p><b>Il intervient toujours hors tension et dans les limites suivantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>□ tension d'alimentation ≤ 400 V en courant alternatif (≤ 600 V en courant continu)</li> <li>□ circuits protégés par un dispositif de protection de courant assigné ≤ 32 A c.a. (≤ 16 A c.c.)</li> <li>□ câbles de section inférieure ou égale 6 mm<sup>2</sup> cuivre (10 mm<sup>2</sup> aluminium)</li> </ul>	Chargé d'intervention élémentaire	2	2



NIVEAUX D'HABILITATION	DESCRIPTION DES OPÉRATIONS RÉALISÉES	FONCTION SELON LA NOME NFC 18-510	DURÉE DE FORMATION (en jours)	
<b>BP</b>	Pose, maintenance et nettoyage des panneaux photovoltaïques	Chargé d'intervention basse tension chaîne photovoltaïque	1	1
<b>BE MANŒUVRE</b> <b>HE MANŒUVRE D'EXPLOITATION</b>	<p>Le titulaire d'une habilitation <b>BE manœuvre</b> (chargé de manœuvre) peut réaliser <b>uniquement des manœuvres d'exploitation</b> (mise en marche, réglage ou arrêt d'un équipement, branchement d'équipements amovibles, mise en marche ou arrêt de matériels...) ou de consignation (séparation ou condamnation).</p> <p>Toutes les autres opérations amenant à modifier l'installation électrique (câblage, raccordement...) lui sont interdites.</p> <p>Il peut réaliser les manœuvres d'exploitation dans la zone de voisinage (intérieur d'un local à risques particuliers de choc électrique ou d'une armoire électrique, par exemple).</p> <p>Il peut également réaliser les manœuvres de consignation sur ordre d'un chargé de consignation habilité symbole BC.</p> <p>Les opérations du chargé de manœuvre (symbole <b>HE manœuvre</b>) sont limitées aux manœuvres d'exploitation de l'installation ou de l'ouvrage dans le domaine de la haute tension. Il peut également réaliser les manœuvres de consignation sur ordre du chargé de consignation.</p> <p><b>Toutes autres opérations lui sont interdites.</b></p>	Chargé d'opération spécifique	1 pour BE 3 pour HE	1 pour BE 2 pour HE
<b>BE MANŒUVRE</b> <b>HE MANŒUVRE DE CONSIGNATION</b>	<p>Personne qui n'effectue <b>que des manœuvres de consignation</b>, c'est-à-dire couper le courant pour un tiers et s'assurer qu'il ne peut être rétabli accidentellement.</p> <p>Le chargé de manœuvre de consignation n'agit que sous l'autorité d'un chargé de consignation BC ou HC.</p>	Chargé d'opération spécifique	2 pour BE 3 pour HE	2



NIVEAUX D'HABILITATION	DESCRIPTION DES OPÉRATIONS RÉALISÉES	FONCTION SELON LA NOME NFC 18-510	DURÉE DE FORMATION (en jours)	
<b>BE MESURAGE</b> <b>HE MESURAGE</b>	Les opérations du chargé de mesurage (symbole BE/HE mesurage) <b>sont limitées aux mesures électriques</b> réalisées sur les ouvrages, les installations ou dans l'environnement de ces derniers et les mesures de grandeurs non électriques réalisées dans l'environnement électrique des ouvrages et installations.	Chargé d'opération spécifique	2 pour BE 3 pour HE	2
<b>BE VERIFICATION</b> <b>HE VERIFICATION</b>	Les opérations réalisables par un chargé de vérification BE/HE vérification intègrent les essais des protections (DDR...) et les mesures électriques de sécurité (mesure d'isolement notamment) inhérentes à la vérification.	Chargé d'opération spécifique	2 pour BE 3 pour HE	2
<b>BE ESSAI</b> <b>HE ESSAI</b>	C'est une opération effectuée en laboratoire ou en plateforme d'essai, qui a pour but de vérifier qu'un ouvrage, une installation ou un équipement mis en service pour la première fois fonctionne comme prévu.	Chargé d'opération spécifique	3 pour BE 3 pour HE	2



<b>DÉSIGNATION DES LETTRES D'HABILITATION</b>			
<b>V</b>	Signifiant "Voisinage", la lettre V permet de travailler à une certaine distance des installations sous tension et directement accessibles (0 à 30 cm en basse tension, 60 cm à 2 m en haute tension < 50.000 Volts)		
<b>T</b>	C'est une précision qui indique que le titulaire est autorisé à travailler sur une installation laissée volontairement sous tension. (ATTENTION, le travail sous tension est autorisé seulement s'il est techniquement impossible de travailler hors tension : la consignation est obligatoire dès qu'elle est techniquement réalisable). Habilitations : B1T, B2T, H1T, H2T		
<b>N</b>	C'est une précision indiquant que le titulaire peut procéder à un nettoyage de pièces laissées sous tension, sur l'installation électrique. Habilitations : B1N, B2N, H1N, H2N		
<b>X</b>	La lettre X indique que le titulaire est formé aux opérations dites "spéciales", qui ne correspondent à aucun autre niveau d'habilitation défini par la norme		
<b>DOMAINES DE TENSION EN COURANT ALTERNATIF</b>			
<b>TBT</b>	Très basse tension : 0 à 50 V	HTA	Haute tension "A" : 1.000 à 50.000 V
<b>BT</b>	Basse tension : 50 à 1.000 V	HTB	Haute tension "B" : au-delà de 50.000 V